

RITTMO Agroenvironnement
XVII^{èmes} Rencontres Professionnelles
**« Impacts des matières fertilisantes et supports de culture sur les milieux :
Les outils pour répondre aux nouvelles tendances réglementaires »**
24 mai 2011

Michel HABIG
Vice-président du Conseil Général du Haut-Rhin,
Président honoraire de la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin, Président du Syndicat Mixte de
Recyclage Agricole du Haut-Rhin

Présentation du contexte local

Les épandages de produits résiduels organiques, et des boues de station de traitement d'eaux usées en particulier, sont une préoccupation de longue date pour le Conseil Général du Haut-Rhin. En effet, suite au programme de fermeture des décharges engagé fin des années 80, un afflux massif de boues issues de collectivités et d'industries, essentiellement papetières, a été constaté en agriculture. La volonté était de valoriser les déchets qui pouvaient l'être, avec toutes les garanties de sécurité, au moyen de filières transparentes, garantissant la traçabilité. Afin d'encadrer ces pratiques d'épandage, le Département s'est engagé, en septembre 1989, aux côtés de la chambre d'agriculture, avec l'appui financier de l'ADEME et de l'Agence de l'eau, pour créer une mission déchet.

Depuis, le contexte réglementaire et la situation locale ont beaucoup évolué. Le Département a été amené, très tôt, à promouvoir le développement du compostage, notamment dans le cadre du plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Et, dès le début des années 2000, le compostage s'est effectivement développé pour assurer la pérennité des épandages. Il était en effet indispensable de prendre en compte la conjonction de paramètres agro-environnementaux et sociétaux. Il s'agissait, en particulier, d'assurer la protection de la nappe phréatique en zone vulnérable et de faire accepter les épandages en zone de forte densité de population. Ce compost a donc été géré sous plan d'épandage déchets.

Suite à la parution de la norme NF U44-095, seules les collectivités qui se trouvaient un peu à l'étroit dans leur périmètre d'épandage ont évolué vers du compost normé.

Ainsi, en 2010, 90 % du tonnage de MS de boues de collectivité sont compostés préalablement à son épandage, dont 30% sont mis sur le marché conformément à la norme.

Le Haut-Rhin dispose de 5 plateformes de compostage, d'une capacité globale de traitement de l'ordre de 50 000 tonnes de MB de boues. Tous les composts issus de ces plates-formes sont des composts dédiés, c'est-à-dire sans mélange de boues, et la traçabilité est assurée jusqu'à la parcelle agricole et ce, quel que soit le statut des composts.

Toutes les filières font l'objet d'un encadrement et d'une expertise par le Syndicat Mixte Recyclage Agricole du Haut-Rhin ; organisme que je préside.

Cet établissement public, auquel le Département et la plupart des collectivités haut-rhinoises en charge de l'assainissement ont adhéré, est désigné Organisme Indépendant, par arrêté préfectoral. Et son champ de compétence est élargi aux produits résiduels normés. Le SMRA68 garantit aussi l'archivage de toutes les données relatives aux épandages. Il a, par ailleurs, en charge d'assurer une concertation entre tous les acteurs locaux et de sensibiliser tous les publics, par des actions d'information.

Pour autant, malgré un haut niveau de technicité et le respect des exigences réglementaires, cette filière reste sensible.

En effet, que je me positionne en tant qu'élu en charge d'un plan d'épandage, ou en tant qu'agriculteur acceptant d'épandre des boues sur mes terres, mon acte n'est jamais neutre. C'est un choix qui m'engage, et dont je dois répondre régulièrement face à mes concitoyens.

Aujourd'hui, élus comme agriculteurs, nous attendons des professionnels de la filière des réponses concrètes à des questions de fond, et ce, quel que soit le statut de la matière organique épandue.

Ces épandages présentent-ils des risques au regard du maintien de la fertilité des sols ? Présentent-ils des risques de transfert des polluants dans les récoltes ? Existe-t-il un risque pour la chaîne alimentaire ? Et, au delà des interrogations classiques portant sur le devenir des métaux, émergent aujourd'hui de nombreuses questions sur les molécules médicamenteuses, notamment.

Le SMRA68 a mis en place, en collaboration avec l'INRA, des essais de pleins champs destinés à répondre à ces questions. Des réponses sont disponibles sur le comportement agronomique des produits et des premiers éléments émergent sur le comportement de certains polluants. Reste que ces dispositifs sont très onéreux et nécessitent beaucoup de temps.

Or nous, acteurs de terrain, sommes relativement impatients. Nous le sommes d'autant plus que nous n'accepterons pas de porter la responsabilité d'un incident, quel qu'il soit. Car c'est à la société toute entière qu'il appartient d'assumer le choix du recyclage des produits résiduels organiques.